

générale, car elle donnerait pleine satisfaction à tous ceux qui ne pourraient pas rendre liquides pour un seul versement de grandes parties de leur fortune. Elle permettrait même au gouvernement allemand d'accorder une bonification à tous ceux qui seraient en état de payer en une seule fois leur part d'indemnité et de proroger le délai de paiement au profit de ceux pour qui serait trop dure l'obligation de payer aux termes primitivement fixés.

Malgré ces avantages, je repousse énergiquement cette solution, parce qu'elle repose, avant tout, sur la *bonne foi* de notre ennemi. Même en supposant cette bonne foi, elle serait matériellement impossible. Les considérations que je développerai dans la suite de cette étude, sur la situation financière de l'Allemagne, le démontreront péremptoirement.

IV

Le problème de l'indemnité de guerre résolu par la conscription des richesses allemandes sous le contrôle des alliés.

A mon avis, l'Entente doit prélever, à titre d'indemnité de guerre, une partie des richesses de l'Allemagne.

Il s'agit, par conséquent, de rechercher les moyens de faire ce prélèvement — autrement dit, la conscription des richesses allemandes, — de déterminer son emploi et d'étudier les phénomènes économiques qui peuvent en résulter sur la circulation, la répartition et la consommation des richesses, ainsi que sur la condition des populations victorieuses et des populations vaincues.

Or, comment pouvoir se rendre compte de ces possibilités financières et de ces phénomènes économiques, sans une connaissance précise du système financier de l'Allemagne, de la situation de ses finances, de ses moyens de produire et des diverses